

## Séance publique du 9 juillet 2002

### Délibération n° 2002-0687

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget principal - Autorisation de programme maintenance et renouvellement - Programme pour l'aménagement des cimetières communautaires**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative, financière et logistique

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2001-0418 et 2001-0419 en date du 21 décembre 2001, relatives au vote de la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 et du budget primitif 2002 - budget principal, le conseil de Communauté a décidé des sommes à répartir en autorisations de programme globales et des inscriptions de crédits de paiement au titre de la maintenance et du renouvellement.

Lors de la réunion en date du 26 avril 2002, le pôle finances et moyens a validé la proposition ci-dessous.

Le présent projet de délibération a pour objet d'autoriser l'individualisation du programme maintenance et renouvellement et l'approbation du programme pour l'aménagement des cimetières communautaires de Rillieux la Pape et de Bron-Parilly.

Par délibération en date du 19 décembre 1994, le conseil de Communauté a décidé de confier la délégation de gestion des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape à la Compagnie internationale de services et d'environnement (CISE) pour une durée de 25 ans. Lors de la séance en date du 21 décembre 1998, le conseil de Communauté a approuvé l'avenant n° 1 portant sur la substitution de la CISE par la Société d'aménagement urbain et rural (SAUR).

Cette délégation de service public porte sur la gestion et l'exploitation des cimetières communautaires ainsi que sur des programmes d'investissements nécessaires à leur évolution. La Communauté urbaine garde notamment à sa charge la réalisation des aménagements de clairières et la réalisation de caveaux en fonction des besoins.

La récupération de la TVA par le biais du FCTVA étant exclue lorsque les biens sont mis à disposition d'un tiers, pour la réalisation d'une activité soumise à la TVA, la Communauté urbaine transfère à la SAUR ce droit à déduction de la TVA sur ses dépenses d'équipement.

Ce transfert de droit permet à la Communauté urbaine de récupérer la TVA sur les travaux d'investissement par un ensemble d'écritures comptables constatées en section d'investissement, en dépenses et en recettes.

L'opération 0110 cimetières communautaires est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements - autorisation de programme maintenance et renouvellement, avec une prévision en charge nette de 762 245 € TTC pour l'exercice 2002, soit :

- 1 061 045 € en dépenses (y compris écriture de TVA),
- 298 800 € en recettes (y compris écriture de TVA).

En 2001, des travaux d'espaces verts, de création de 280 colombariums, 20 caveaux et 70 caveaux 2 places ont fait l'objet d'engagements pluriannuels 2002 pour un total de 470 518,28 € TTC.

Sur l'exercice 2002, la Communauté urbaine envisage de réaliser, pour un montant total de 90 000 € TTC, les travaux suivants :

cimetière de Rillieux la Pape :

- réaménagement de la rampe pour handicapés aux abords du funérarium pour 40 000 €,
- aménagement de l'espace de concessions funéraires, carré bleu pour 20 000 €,
- abattage de peupliers malades pour 10 000 €;

cimetière de Bron-Parilly :

- espaces de concessions funéraires, clairières 2 roses et 3 roses, renouvellement et protection de plantations pour 20 000 €.

Le total des inscriptions de crédits pour l'exercice 2002 s'élève donc à 560 518,28 € TTC. Par ailleurs, cette opération a fait l'objet de reports de crédits 2001 pour 37 409,03 €.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir individualiser sur l'opération 0110, l'autorisation de programme 10 et d'accepter l'affectation des crédits proposée ci-dessous, ce qui permettrait de prendre en compte les recettes correspondant aux engagements pluriannuels et aux reports 2001.

Libellé	Crédits 2002	Reports 2001	Totaux
mouvements réels			
dépenses - travaux à réaliser	90 000,00 €		90 000,00 €
recettes - récupération de la TVA	91 857,51 €	6 130,58 €	97 988,09 €
TVA sur engagements pluriannuels	77 108,35 €		
TVA sur programme 2002	14 749,16 €		
TVA sur reports 2001		6 130,58 €	
mouvements pour ordre			
dépenses	91 857,51 €	6 130,58 €	97 988,09 €
recettes	91 857,51 €	6 130,58 €	97 988,09 €

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations en date des 19 décembre 1994 et 21 décembre 1998 et celles n° 2001-0418 et 2001-0419 en date du 21 décembre 2001 ;

Vu l'avis du pôle finances et moyens en date du 26 avril 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

#### DELIBERE

**Décide :**

a) - du programme d'aménagement 2002,

b) - de l'individualisation de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement pour l'aménagement des cimetières communautaires de Rillieux la Pape et de Bron-Parilly - opération 0110 - centre budgétaire 5720 - centre de gestion 572 100 :

- dépenses réelles : 90 000,00 €,
- dépenses pour ordre : 91 857,51 €,

- recettes réelles : 91 857,51 €,  
- recettes pour ordre : 91 857,51 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,